



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 22 octobre 2020

n° 142-20 C

Objet : RD - Demande de participation financière de la commune de Saint-François-de-Sales pour l'aménagement de sécurité dans la traversée du hameau "Le Champ" au titre des voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité

- date de convocation le 16 octobre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-deux octobre à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, espace Jean Blanc, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 57

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta - Sieyes - Sabrina Haerinc - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Farid Rezzak - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Lionel Mithieux - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Dany Jacquemoud-Collet
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	Max Joly
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Pierre Duperier

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 19

de Jimmy Bâabâa à Pierre Brun - de Jean-François Beccu à Isabelle Dunod - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Jean-Pierre Casazza à Claudine Bonilla - de Corinne Charles à Franck Morat - de Julien Donzel à Josette Rémy - de Philippe Ferrari à Cécile Trahand - de Sandrine Garcin à Aloïs Chassot - de Chantal Giorda à Alexandre Gennaro - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Martine Lambert à Alain Thieffenat - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Gaetan Pauchet à Michel Camoz - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Cyndie Picot à Farid Rezzak - de Claire Plateaux à Marie Bénévise - de Thierry Repentin à Jean-Benoît Cerino - de Christophe Richel à Jean-Marc Léoutre

• conseillers excusés : 6

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Luc Meunier - Damien Regairaz - Bruno Stellian - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 22 octobre 2020

délibération n° 142-20 C

objet **RD - Demande de participation financière de la commune de Saint-François-de-Sales pour l'aménagement de sécurité dans la traversée du hameau "Le Champ" au titre des voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que la délibération du Conseil communautaire du 12 juillet 2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de voiries fait mention du cas particulier des voiries dites « classée d'intérêt communautaire au titre de l'équité », qui concernent les sections de routes départementales traversant les agglomérations dans les communes qui n'ont pas de voies classées d'intérêt communautaire : la participation financière de l'agglomération prend la forme d'une subvention à hauteur de 50 % du montant des aménagements, dans la limite des prestations intégrées à la compétence, et déduction faite des autres subventions et participations.

La section route départementale RD62 traversant le hameau "Le Champ" de la commune de Saint-François-de-Sales répond au critère des voiries d'intérêt communautaire au titre de l'équité.

A ce titre, la commune de Saint-François-de-Sales a saisi Grand Chambéry pour une participation financière sur la base d'un dossier technique et financier pour le projet de sécurisation qu'elle souhaite réaliser.

Les travaux concernent la sécurisation de la traversée du hameau "Le Champ" où des vitesses excessives sont pratiquées, créant une situation d'insécurité pour les usagers.

Il est ainsi prévu de réaliser un rétrécissement de chaussée pour la sécurisation de la traversée piétonne, la création de plusieurs plateaux surélevés répartis le long de la traversée du hameau cassant la vitesse et sécurisant les carrefours et les traversées. Cet aménagement permettra de limiter la vitesse à 30 km/h dans la traversée du hameau "Le Champ".

Le coût estimatif total (études et travaux) de l'opération est de 191 599,95 € HT, soit 229 919,94 € TTC.

Le montant des travaux incluant l'installation du chantier, les terrassements, les réseaux d'assainissement, d'éclairage public, de maçonnerie, de finition de surface, de signalisation réglementaire, s'élève à 179 358,90 € HT. Seule la partie relative à la traversée du hameau "Le Champ" sera soumise à subvention, soit un montant de travaux de 162 300,90€ HT, la partie relative à l'aménagement de la rue du Champ restera à la charge de la commune.

La maîtrise d'ouvrage est communale.

La commune a sollicité directement une subvention auprès du Département de la Savoie au titre de la sécurisation de la route départementale.

Le tableau ci-dessous présente la répartition prévisionnelle des participations au coût du projet :

Désignation	Montant total € HT	Subvention Département	Subvention Grand Chambéry	Commune de Saint- François-de-Sales
Travaux Sécurisation RD	162 300,90 €	51 961,00 €	30 811,00 €	79 528,90 €
Travaux Chemin du Champs	17 058,00 €			17 058,00 €
Total Travaux	179 358,90 €	51 961,00 €	30 811,00 €	96 586,90 €
MOE topo	1 850,00 €	664,00 €	593,00 €	593,00 €
MOE subvention	700,00 €	251,00 €	224,50 €	224,50 €
MOE DCE suivi de travaux	8 691,05 €	3 118,00 €	2 786,00 €	2 787,05 €
CSPS	1 000,00 €	359,00 €	320,50 €	320,50 €
TOTAL ETUDES & TRAVAUX	191 599,95 €	56 353,00 €	34 735,00 €	100 511,95 €

La participation définitive de Grand Chambéry sera calculée sur le coût définitif de l'opération au stade du décompte général définitif et de la subvention définitive du Département, suivant les règles de financement

de Grand Chambéry. Le montant plafond de la participation de Grand Chambéry ne pourra excéder de 10 % le montant indiqué ci-dessus.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voiries,

Vu la délibération n° 128-18 C du Conseil communautaire du 12 juillet 2018 précisant les modalités de financement pour les aménagements de voiries existantes et en particulier les voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'attribution d'une participation de Grand Chambéry à la commune de Saint-François-de-Sales pour les travaux d'aménagements de sécurité de la traversée du hameau "Le Champ".

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 142-20 C

Objet de l'acte : RD - Demande de participation financière de la commune de Saint-François-de-Sales pour l'aménagement de sécurité dans la traversée du hameau "Le Champ" au titre des voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 6 - Contributions budgétaires 1 - Contributions des communes ou groupements membres d'EPCI

Date de l'acte : 22 octobre 2020

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201022-lmc1H24246H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24246H1

Date de transmission en Préfecture : 29 octobre 2020

Date de réception en Préfecture : 29 octobre 2020

Période d'affichage : du au